



Département de Côtes d'Armor

République Française

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

27 MARS 2025

ID : 022-212200547-20250327-2025_004-BF

COMMUNE D'ERQUY

- :: -

DELEGATION DE COMPETENCES

- :: -

TARIFS MUNICIPAUX 2025 - Tarif Campings municipaux - Modification tarifs camping du Guen

- :: -

DECISION DU MAIRE N° 2025-004

- :: -

Le Maire de la Commune d'Erquy,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal N° 2 du 10 septembre 2020, visée en préfecture de Saint-Brieuc le 14 septembre 2020, consentant à Monsieur Henri LABBE, Maire de la Commune d'Erquy, pour la durée totale de son mandat, une délégation de compétences pour effectuer, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, divers actes d'administration, et notamment la fixation sans restriction particulière, des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui ne revêtent pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Vu la décision du maire n°2024-030 adoptant les tarifs des campings municipaux 2025,

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs pratiqués à l'aire de camping du Guen permettant une meilleure lisibilité des tarifs pour les saisonniers,

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs pratiqués à l'aire de camping du Guen concernant les coupures d'électricités prévues afin de protéger la sécurité des personnes,

Considérant l'avis des membres de la commission Budgets et finances locales,

D E C I D E :

Article 1 : Les tarifs applicables au camping du Guen sont joints en annexe de la présente décision.

Article 2 : La présente décision du Maire peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Rennes 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 022-212200547-20250327-2025_004-BF

27 MARS 2025

Il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Publié et affiché conformément à l'article L.2122-29 du Code général des collectivités territoriales,
Certifié conforme,

A Erquy, le 27/03/2025
Certifié exécutoire,

Le Maire

Henri LEBBE



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le :

ID : 022-212200547-20250327-2025_004-BF

27 MARS 2025

Les tarifs du camping municipal « Le Guen » sont les suivants :

CAMPING « LE GUEN »
EMPLACEMENT NU / LES FORFAITS
Forfait saisonnier 1 Place – 1 personne -- 1 VL - Elec
Forfait groupe 1 Place – 1 personne - Elec

2025			
DU 01/01 au 31/12 JOURNALIER		DU 01/01 au 31/12 MENSUEL	
HT	TTC	HT	TTC
4,17 €	5,00 €	129,17 €	155,00 €
4,17 €	5,00 €		

CAMPING « LE GUEN » CAMPING-CARS (*)
CAMPING-CARS / LES FORFAITS
Forfait Camping-cars Forfait 24H00 - 1 Place – 2 Adultes – Electricité – vidange
Forfait Camping-cars Forfait 24H00 - 1 Place – 2 Adultes – <u>Sans</u> <u>Electricité</u> – vidange

2025	
BASSE SAISON	HAUTE SAISON
TTC	TTC
11,00 €	14,00 €
8,00 €	11,00 €

(*) recettes encaissées sur le budget principal de la commune d'où des tarifs TTC.

TARIFS SOCIAUX 2025 APPLICABLES AU CAMPING LE GUEN	
GRATUITE TOTALE	Au bénéfice des Groupes Scolaires d'ERQUY et des enfants handicapés.

HL